

Procédures passerelles règlementaires :

Vers la 1^{ère} professionnelle Vers la 1^{ère} générale Vers la 1^{ère} technologique.

Code de l'éducation Art D. 333-2 et D. 333-18 -1 - Art. D. 337-58

1. Public concerné/démarche

De la voie professionnelle vers la voie professionnelle	
<p>Terminale CAP</p> <ul style="list-style-type: none"> Spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel souhaité. Spécialité non cohérente avec celle du baccalauréat professionnel souhaité. <p>2de professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel souhaité. Spécialité non cohérente avec celle du baccalauréat professionnel souhaité. 	<p>Stage d'immersion conseillé</p> <p>Stage d'immersion et fiche pédagogique obligatoires</p> <p>Stage d'immersion conseillé</p> <p>Stage d'immersion et fiche pédagogique obligatoires</p>
De la voie professionnelle vers la voie générale et technologique	
<p>Terminale CAP 2de professionnelle 1^{ère} professionnelle</p>	<p>Stage d'immersion conseillé Fiche pédagogique obligatoire</p>
De la voie générale et technologique vers la voie professionnelle	
<p>2de générale et technologique 1^{ère} générale 1^{ère} technologique</p>	<p>Stage d'immersion et fiche pédagogique obligatoires</p>

2. Objectifs

- ✓ Permettre à l'élève de poursuivre son cursus scolaire en s'appuyant sur un projet contractualisé entre les établissements d'origine, d'accueil, le jeune et sa famille.
- ✓ Finaliser ce parcours par une demande affectation dans un lycée.

2. Déroulement de l'action – calendrier

À partir du 1^{er} trimestre : Repérage

Le repérage est effectué par l'équipe pédagogique + entretien du jeune avec le Psy EN : travail sur le projet, début de la construction du parcours.

2^{ème} trimestre : Confirmation du projet et mise en œuvre de l'immersion

Le projet est formalisé à l'aide de la fiche pédagogique (annexe A4-1). Pour que chaque demande bénéficie d'un avis, il est nécessaire de renseigner une fiche pédagogique par formation demandée.

Les avis de l'équipe pédagogique, du chef d'établissement et du, de la Psy EN EDCO sont renseignés.

Une journée d'accueil est organisée dans la formation envisagée. Elle est suivie d'un entretien avec un membre de l'équipe de direction de l'établissement visé.

Les candidats intéressés par une passerelle effectuent leur **stage d'immersion entre le 15/01/2021 et le 30/04/2021.**

Retour des fiches pédagogiques pour le **20 Mai 2021** à la **DSDEN** ou au **SAIO** selon les cas indiqués ci-dessous.

De la voie professionnelle vers la voie professionnelle	
<p>Terminale CAP</p> <ul style="list-style-type: none"> Spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel souhaité. Spécialité non cohérente avec celle du baccalauréat professionnel souhaité. <p>2de professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel souhaité. Spécialité non cohérente avec celle du baccalauréat professionnel souhaité. 	<p>Transmission de la Fiche pédagogique à la DSDEN AFFECTATION IA-DASEN.</p> <p>Transmission de la Fiche pédagogique au SAIO DECISION RECTEUR- AFFECTATION IA-DASEN</p> <p>Transmission de la Fiche pédagogique à la DSDEN AFFECTATION IA-DASEN.</p> <p>Transmission de la Fiche pédagogique au SAIO DECISION RECTEUR- AFFECTATION IA-DASEN</p>

De la voie professionnelle vers la voie générale et technologique	
<p>Terminale CAP 2de professionnelle 1^{ère} professionnelle</p>	<p>Transmission de la Fiche pédagogique à la DSDEN AUTORISATION IA-DASEN AFFECTATION IA-DASEN</p>

De la voie générale et technologique vers la voie professionnelle	
<p>2de générale et technologique 1^{ère} générale 1^{ère} technologique</p>	<p>Transmission de la Fiche pédagogique au SAIO AUTORISATION RECTEUR AFFECTATION IA-DASEN</p>

Le chef d'établissement d'accueil émet un avis à l'issue du parcours, en termes de pronostic de réussite dans la formation choisie.

La famille formule une demande d'affectation. Les modalités seront précisées dans le guide Affectation.

L'affectation ne sera effective qu'en fonction des places de 1^{ères} disponibles.